

Mardi 10 mars 2020

Les mesures de la Ville de Pantin pour le bon déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars

Les 15 et 22 mars, les Pantinoises et les Pantinois sont appelés à désigner leur maire pour les six prochaines années. Ce moment démocratique est essentiel dans la vie politique de notre pays. Dans cette période d'épidémie de Coronavirus, afin que les opérations de vote se déroulent dans les conditions les plus sereines en limitant autant que possible les risques de propagation, en lien avec le courrier du Ministre de l'Intérieur du 9 mars, **la ville de Pantin a pris les mesures suivantes pour chaque bureau de vote :**

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et accès à des lavabos et à du savon ;
- Une distance de sécurité de 1 mètre entre les personnes devra être respectée, conformément au marquage au sol établi ;
- Les isolements feront l'objet d'un nettoyage bactéricide au moins toutes les heures ;
- La vérification de la pièce d'identité et de la carte d'électeur se fera sans contact avec l'agent municipal présent pour cela, l'enveloppe et les bulletins de vote seront pris par l'électrice ou l'électeur ;
- Chaque électrice ou électeur se verra doté d'un stylo pour émarger. Ce stylo devra être gardé par l'électrice ou l'électeur. Il est aussi possible de venir avec son propre stylo pour signer la liste d'émargement dès lors que l'encre est de couleur bleue ;
- Les présidents, les assesseurs et les scrutateurs pourront disposer de gants à usage unique au moment du dépouillement ;
- Les affiches d'information « gestes barrières » et « hygiène des mains simple et efficace » seront apposées. Des affiches « parcours de vote » reprenant les éléments évoqués seront ajoutées ;

D'autres mesures pourront être prises selon les recommandations transmises par la préfecture et ou l'Agence Régionale de Santé. Les informations sont mises à jour chaque fois que nécessaire sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la ville. Depuis le début de l'épidémie, une information prioritaire est mise à jour chaque fois que nécessaire sur le site internet <https://www.pantin.fr/> L'objectif est que quelle que soit l'information recherchée, l'information relative au coronavirus et aux gestes qui en empêchent/limitent la progression, apparaît dès l'ouverture de la page.

Contact : Mathilde BROCHARD 01 49 15 38 57 / 06 34 30 07 28 / m.brochard@ville-pantin.fr